QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE THÈME DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE L'ACADIE ET DES ACADIENS, EN ACADIE

PHYLLIS E. LEBLANC, Professeure titulaire, Département d'histoire et de géographie, Université de Moncton. Doctorat, histoire du Canada, Université d'Ottawa, 1989. Maîtrise ès Arts, histoire, Université de Moncton, 1978. Bachelier ès Arts, spécialisation histoire de l'Amérique du Nord, Université de Moncton, 1976.

RÉSUMÉ

L'auteure explore ici la thématique identitaire telle que représentée dans l'historiographie sur l'Acadie et les Acadiens. Nous cherchons à éclairer la persistance de cette thématique pour fixer le regard acadien sur les événements de notre passé, dont la Conférence de Charlottetown (1864) et la Confédération canadienne (1867).

Cette conférence s'inscrit dans un contexte unique, soit celui du 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown. Les objectifs plus larges de cette conférence : débattre les meilleurs moyens de communiquer l'histoire à nos étudiants et expliquer la pertinence de la création de la fédération canadienne et l'évolution du Canada depuis ce moment, ne sont pas nouveaux. Sous l'égide de l'Association d'études canadiennes, un grand nombre de conférences, réunissant historiens professionnels et enseignants ont déjà eu lieu sur l'enseignement de notre passé commun.[1] Dans ma région, les historiens des Maritimes s'étaient rencontrés en 1985 sur le campus de Fredericton de la University of New Brunswick afin de réfléchir sur les meilleurs moyens d'enseigner les études maritimiennes dans les écoles publiques;[2] en 2000, le *Atlantic Canada Studies Conference* proposait une rétrospective sur l'évolution de la pratique historienne depuis la création de la revue *Acadiensis* en 1970[3] et surtout, eu égard aux tensions qui persistaient toujours dans l'historiographie canadienne entre la promotion du nationalisme canadien et la persistance des identités régionales. Par ailleurs, dans la communauté acadienne, chacun des cinq congrès mondiaux, depuis le premier tenu à Moncton en 1992 et jusqu'au plus récent dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick en août 2014, a abordé les questions du contenu et de la pertinence de l'enseignement de l'histoire acadienne. Ce qui nous amène à la thématique « enseignement de l'histoire de l'Acadie, en Acadie ».

Est-ce qu'il y a des éléments particuliers qui définissent l'enseignement de l'histoire acadienne, en Acadie ? Par quels moyens et pour quelles raisons doit-on inscrire cet enseignement dans une historiographie régionale et/ou nationale ? Quelle contribution peut apporter l'enseignement de l'histoire de l'Acadie à l'objectif de (Re) Créer la Confédération et (Re) Imaginer le Canada ? Ce sont là des questions légitimes. Nous tenterons ici de proposer des éléments de réponses à ces questions, à la lumière de notre expérience à titre de professeure d'histoire acadienne, en Acadie.

Pour Naomi Griffiths, l'enseignement de l'histoire acadienne passait en premier par l'exercice conscient de reconnaître qu'elle traitait toujours l'histoire de « l'autre ». L'historienne reconnaissait pourtant que : « The beginning should not be "here are Acadians : they are not we" mais plutôt : "here are men and women, teachers, lawyers, doctors, farmers or fishermen. Their lives are based on the demands of these pursuits, as are ours" ».[4] Ce qui change radicalement, avouons-le, le sens de notre regard sur le passé. Griffiths prônait donc un regard historien sur les multiples réalités des individus qui vivaient dans le passé, exercice plus profitable à ses yeux que de définir le groupe acadien selon ses caractéristiques générales, telles la langue (française) et la foi (catholique).

Le regard des historiens sur l'objet Acadie et sur le sujet Acadiens présente d'autres constats sur le groupe, au-delà de la langue et de la foi, qui sont pertinents et, à bien des égards déterminants eu égard à la collectivité, tels le statut de minoritaire partout où habitent les Acadiens et par conséquence, l'absence d'un territoire géo-politique dans lequel inscrire leur devenir collectif, ainsi que la prépondérance de la thématique identitaire dans l'analyse du passé. L'enseignement de l'histoire acadienne, tant sur le plan de l'éduction scolaire que celui de formation universitaire, doit s'inscrire dans ces contextes (et d'autres encore !) qui fixent ce qui fut possible à l'époque où nos ancêtres ont vécu. Cet enseignement doit aussi reconnaître et traiter des aspirations et des réalisations des communautés acadiennes contemporaines par le biais de la découverte – et la validation – de l'expérience historique du groupe.

Prenons l'exemple de la thématique identitaire afin d'illustrer plus clairement cette fonction sociale de l'enseignement de l'histoire acadienne. La thématique identitaire n'est pas simple à communiquer dans l'enseignement du passé acadien. Rappelons qu'en dépit d'une historiographie considérable, les historiens sont encore à l'étape de préciser le sens et la portée de l'identité acadienne. On s'entend pour situer la naissance d'une identité acadienne à l'époque coloniale et certainement avant l'événement clé de la déportation qui constitue son premier et son plus grand défi : celui de la survivance du groupe suite à l'éparpillement de sa population et la désintégration de ses réseaux familiaux et communautaires. Il y a moins de consensus chez les historiens lorsqu'ils essaient de définir les caractéristiques ou encore, la portée sociale et historique de cette identité.

Ainsi, pour l'historien américain Faragher, la neutralité est une caractéristique principale qui définit le groupe au 18e siècle ; le refus des Acadiens de se soumettre à la volonté et à l'autorité de l'un ou l'autre des empires français ou anglais constitue pour Faragher le signe tangible de leur ethnicité distincte.[5] La déportation serait, pour Faragher une première expérience, dans l'histoire qu'il qualifie d'américaine, d'un « ethnic cleansing » et Faragher s'y prend aux sociétés coloniales américaines de l'époque qui ont participé à cet exercice.

Par ailleurs, dans une étude toute récente l'historien Gregory Kennedy analyse le contexte pré-déportation de l'histoire acadienne par le biais d'une comparaison avec la société française loudunais ; Kennedy constate que pour chacune de ces deux sociétés rurales d'origine française, les réseaux communautaires et familiaux constituent la base de leur identité collective, tout comme la neutralité constitue leur meilleure stratégie politique face aux intrusions des autorités externes.[6] Greg Kennedy ne nie pas l'identité acadienne au 18e siècle ; il cherche plutôt à l'encadrer dans la mentalité coloniale plus large, qui puise ses racines et ses façons de voir dans l'encadrement français qui lui est propre : celui d'ancien régime.

Le traitement par les historiens de la thématique identitaire sur l'époque post-déportation est pas moins important de conséquences. Ainsi, l'historienne en formation Carolynn McNally cherche à mesurer le sens de l'identité dans le contexte de diaspora acadienne ou, comme le nomme les tenants des congrès mondiaux acadiens : dans l'Acadie plurielle. Dans une analyse encadrée par sa thèse doctorale à l'Université McGill, McNally cherche à capter, voire mesurer, l'identité

acadienne par le biais des expériences de mariage exogames. L'identité acadienne serait ainsi captée différemment, c'est-à-dire soutenue, délaissée ou encore marginalisée, selon l'expérience de mariages endogames ou exogames au groupe et selon le territoire qu'habitent ces Acadiens : le Québec, la Louisiane ou la Nouvelle-Écosse, etc. L'étude proposée par McNally cherche en effet à mesurer l'acadianité selon une définition généalogique : un Acadien est définit ici comme une personne qui peut retracer ses ancêtres à l'époque de l'Acadie coloniale d'avant la déportation.[7]

Cette définition d'acadianité que McNally ancre dans le discours des élites acadiennes de la deuxième moitié du 19e siècle semble avoir encore aujourd'hui une certaine légitimité au sein de la communauté acadienne. À titre d'exemple, dans le contexte du plus récent Congrès mondial acadien (2014), le quotidien *L'Acadie nouvelle* présentait un sondage auprès de ses lecteurs. Le journal proposait quatre catégories pour définir qui est un Acadien : quelqu'un dont un ancêtre remonte à la Déportation ; quelqu'un qui se considère Acadien ; quelqu'un né en Acadie ; ou encore, quelqu'un qui vit en Acadie depuis des années. Le résultat : la moitié (134 ou 50%) des 268 répondants optèrent pour la définition généalogique de l'acadianité : quelqu'un dont un ancêtre remonte à la déportation.[8]

L'historien Léon Thériault avait déjà en 1986 contesté cette définition « ethnique » de l'acadianité ; selon Thériault, le test des racines françaises pour mesurer l'identité acadienne était à la fois trop restrictif et trop ambigu. Le fait de retracer ses racines à la France à l'époque de la colonisation ne définissait pas en soi qui était Acadien, selon Thériault, car cette façon de se définir ne pouvait pas inclure les immigrants à la communauté depuis le retour du groupe original, ni tenir compte de l'intégration des familles d'origine anglophone et/ou protestante dans la communauté acadienne (par le biais, on présume, de mariages exogames).[9]

Que doit-on conclure à partir de cette trop courte présentation sur la complexité du concept et la persistance de la problématique identitaire acadienne dans le contexte de l'enseignement de l'histoire acadienne en/sur l'Acadie ? Je vais répondre en reprenant le thème de cette conférence : (Re) Créer la Confédération : (Re) Imaginer le Canada. La conférence de Charlottetown est présentée ici comme le début de ce projet fédératif canadien. Elle représente certes un point important des nombreuses transformations qui se sont réalisées au milieu du 19e siècle pour construire notre pays. Vue dans une perspective d'histoire acadienne, cependant, la conférence de Charlottetown – et l'union de 1867 – ne se présentent pas d'un œil toujours aussi positif, ni progressiste. Les Catholiques, dont les Acadiens, craignaient leur devenir dans le projet de 1864, car on y voyait surtout la naissance d'un pays définit par une majorité anglophone et protestante. Les deux votes qui ont eu lieu sur le projet en 1865 et en 1866 au Nouveau-Brunswick, où habitaient déjà une majorité des Acadiens des Maritimes, sont interprétés par les politicologues et les historiens comme une voix acadienne contre le projet fédératif. Certains événements importants qui ont lieu déjà dans les années 1870 au sein de cette fédération seraient venus confirmer, aux yeux des Acadiens et surtout de leurs élites l'état de vulnérabilité dans lequel vivaient les Acadiens à titre de groupe minoritaire au sein d'une majorité écrasante et par extension, la nécessité d'articuler un projet collectif cohérent pour soutenir le groupe minoritaire.

Un des événements qui portent les élites acadiennes à agir dans ce sens fut l'adoption de la loi scolaire de 1871 au Nouveau-Brunswick. Cette loi attaquait les privilèges, sinon les droits, à l'éducation catholique et par extension, à l'éducation en langue française. L'appel solidaire des politiciens catholiques du Nouveau-Brunswick aux nouvelles autorités fédérales pour faire désapprouver la loi provinciale s'est soldé par un échec ; plus important encore, peut-être, fut l'impact de ce refus d'agir de la part du fédéral qui signalait, aux yeux des politiciens catholiques, la remise en question de la capacité ou, pire encore, de la volonté de l'autorité fédérale de s'ingérer dans les affaires provinciales sur les questions liées aux minorités culturelles. Vue l'importance, à l'époque, de la foi dans la définition identitaire chez les communautés culturelles canadiennes, tant chez les francophones que chez les anglophones et tant chez les catholiques que chez les protestants, il ne faut pas se surprendre des prises de position politiques de part et d'autre sur cette question.

Cette illustration d'une perspective acadienne des liens historiques qui relient la Conférence de Charlottetown, la réalisation de la Confédération en 1867 et ses suites immédiates est importante car elle fixe la logique, le contenu et la portée de l'organisation institutionnelle acadienne qui a lieu à cette époque et

qu'on a appelé à tour de rôle dans l'historiographie la renaissance acadienne, la période de prise de conscience nationale ou encore, la première révolution tranquille acadienne.[10] En effet, cela peut paraître simple de dire que la mise en place de la fédération canadienne a requis de la part des Acadiens un ajustement à de nouvelles réalités tant politiques que culturelles et sociales. Ces événements ont eu un impact que nous sous-estimons toujours aujourd'hui : ils fixent un contexte important qui amène rapidement à exercice de réaffirmation de l'identité acadienne par le biais de choix de symboles collectifs et rassembleurs et à la mise en place d'une stratégie collective vis-à-vis les groupes culturels avec qui les Acadiens avaient certaines affinités : les Canadiens-français (et surtout, les Québécois) à titre de catholiques et francophones ou encore, vis-à-vis les anglophones et protestants des Provinces maritimes avec qui ils partageaient le territoire, ainsi qu'une économie et une vie politique commune. On peut voir dans l'exercice d'organisation institutionnelle, dans la verbalisation d'un discours collectif et dans le choix des symboles adoptés pour représenter l'identité distincte du peuple acadien, l'impact des réalités et des contextes nouveaux, imposés par les transformations géo-politiques sur le groupe d'élites acadiennes qui mène, au nom de tous, disent-ils, l'exercice de redéfinition des bases de l'identité et les outils qui assureront l'avenir collectif du groupe acadien.

La contribution de l'histoire acadienne à l'histoire du Canada (et, souhaitons-le, à son devenir) se situe donc dans la reconnaissance de l'importance et de la persistance des identités multiples, fixées par les contextes et les événements de notre passé, mais toujours sujettes aux transformations et à des rajustements en raison de nouvelles réalités et des rapports de force.

NOTES

1 Citons l'exemple de la Conférence biennale sur l'enseignement de l'histoire, tenue à Toronto en novembre 2010 sur le thème « Les histoire diverses du Canada ».

2 Voir le dénouement de cette réflexion dans P.A. Buckner (sous la direction de), *Teaching Maritime Studies*, Fredericton, Acadiensis Press, 1986, 299 p.

3 Voir *Acadiensis*, Vol.XXX, no 1, 2000.

4 Naomi Griffiths, Teaching Acadian History » dans P.A. Buckner, *Teaching Maritime Studies*, op. cit.: 55-57.

5 John Mack Faragher, *A Great and Noble Scheme. The Tragic Story of the Expulsion of the French Acdians From Their American Homeland*, New York et London, W.W. Norton & Company, 2005: xviii.

6 Gregory M.W. Kennedy, *Something of a Peasant Paradise? Comparing Rural Societies in Acadie and the Loudunais, 1604-1755*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014.

7 Carolynn McNally, « Les mariages exogames chez les Acadiennes et les Acadiens lors de la Renaissance acadienne », conférence présentée dans le cadre du colloque *L'Acadie dans tous ses défis*, Congrès mondial acadien, Edmundston, Nouveau-Brunswick, le 18 août 2014.

8 Le sondage, débuté le 10 août 2014 dans le cadre du CMA 2014, est disponible sur le site web de *l'Acadie nouvelle*.

9 Léon Thériault, "Some Important Features of Contemporary Acadia" dans P.A. Buckner, *Teaching Maritime Studies*, op. cit.: 58-59.

10 Voir Phyllis E. LeBlanc, « Acadian renaissance » dans *The Oxford Companion to Canadian History*, sous la direction de Gerald Hallowell, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2004 : 21-22.